



Compte-rendu affiché du 10 avril 2019 au 03/06/2019

Le Président du SM4CC,

Gilbert ALLARD



**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2019 - 16H30
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical est consultable dès son approbation sur simple demande auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi (56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)

L’an deux mille dix-neuf, le 5 avril à 16H30, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation : le 29 mars 2019
Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 15
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 15

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur RATSIMBA David, Madame MOURER Isabelle, Monsieur VALLI Stéphane (à partir de 16h54), Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur FOREL Bruno, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Madame BOEX Colette, Monsieur BERTHIER Yvon

Délégués ayant donné pouvoir :

-

Délégués excusés :

Madame ROCH Sylvie, Monsieur MAURE Sébastien, Madame DELAVENAY Chantal, Madame COTTERLAZ-RANNARD Nicole, Madame MONTESSUIT Nicole, Madame LEFEVRE Virginie, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Monsieur LAYAT Didier, Madame VAZQUEZ Annick, Madame MEYER Marie-Laure, Monsieur ANCRENAZ Gilles,

Monsieur SARREBOUBEE Christian, Madame CHABOUD Laëtitia, Monsieur DELSANTE Rémi, Monsieur GUIGNARDAT Jean-Paul, Monsieur CHATEL Bernard, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur PITTET Serge, Madame ANDREOLI Danielle, Monsieur CHATEL Michel, Monsieur TOLETTI Daniel, Madame ROSSET Sylvie, Madame ARRAMBOURG Nathalie, Madame PERINET Nadine, Madame FERNANDES Denise

Assistaient également :

Monsieur Matthieu VUILLET

Monsieur Jean-François CICLET est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 16h35

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de reporter le point numéro 3 en dernier point du Comité syndical.

Le Comité syndical accepte la proposition à l'unanimité.

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2019
-----------	--

Aucune observation n'est soulevée ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 8 février 2019

2.	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT
-----------	--

VU la délibération n°2014 06 039 en date du 13 juin 2014 ;

Le Président rend compte de la délégation de compétence :

- Décision n°2019-02 en date du 5 mars 2019 relative à l'institution de la régie de recettes des lignes régulières Proxim iTi exploitées par l'entreprise Alpbus RATP Dev.

16h54 : Arrivée en séance de Monsieur Stéphane VALLI

3.	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL
-----------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

➤ Approuve le compte administratif du budget principal 2018 tel que présenté :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2018	11.474,00€	Recettes 2018	586.351,06€
Dépenses 2018	6.576,80€	Dépenses 2018	563.062,00€
Solde d'investissement	4.897,20€	Résultat 2018	23.289,06€
	-3.274,00€		133.739,31€

Résultat antérieur reporté (déficit)		Résultat antérieur reporté (excédent)	
Résultat d'investissement	1.623,20€	Résultats cumulés	157.028,37 €

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve le compte administratif du budget annexe 2018 tel que présenté :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2018	308.477,69 €	Recettes 2018	21.546.231,59 €
Dépenses 2018	385.589,83 €	Dépenses 2018	19.521.872,84 €
Solde d'investissement	-77.112,14 €	Résultat 2018	2.024.358,75 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	-40.427,56 €	Résultat antérieur reporté (excédent)	3.020.586,36 €
Résultat d'investissement (déficit)	-117.539,70€	Résultats cumulés	5.044.945,11€

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président revient en séance.

5. COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve le compte de gestion 2018 du budget principal arrêté à :

Résultat d'investissement	1.623,20 €	Résultat de fonctionnement	157.028,37 €
---------------------------	------------	----------------------------	--------------

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe arrêté à :

Résultat d'investissement (déficit)	-117.539,70 €	Résultat de fonctionnement	5.044.945,11 €
-------------------------------------	---------------	----------------------------	----------------

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve l'affectation des résultats 2018 du budget principal telle que présentée :

Excédent de fonctionnement	de	Besoin de financement en investissement	Report en fonctionnement	en
157.028,37 €		- €	157.028,37 €	

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve l'affectation des résultats du budget annexe 2018, au compte 1068, telle que présentée :

Excédent de fonctionnement	de	Besoin de financement en investissement	Report en fonctionnement
5.044.945,11 €		117.539,70€	4.927.405,41€

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. REVERSEMENT EXCEPTIONNEL DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Accepte le reversement exceptionnel d'une partie de l'excédent d'exploitation, à savoir la somme de 3.500.000€ du budget annexe transports scolaires vers le budget principal transport à la demande ;

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Adopte le budget primitif – budget principal de l'exercice 2019 du SM4CC tel que présenté, équilibré à 35.704€ en investissement et à 3.730.007€ en fonctionnement.

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. BUDGET ANNEXE 2019

Le projet de budget primitif – budget annexe est joint en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Adopte le budget primitif – budget annexe de l'exercice 2019 du SM4CC tel que présenté, équilibré à 323.433 € en investissement et 11.305.733 € en fonctionnement.

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. TARIFICATION DES SERVICES REGULIERS, DE TRANSPORT A LA DEMANDE ET TOURISTIQUES 2019

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve les tarifs d'accès au service de transport à la demande, aux lignes régulières ainsi qu'à la navette touristique des Brasses, à compter du 15 avril 2019, suivants :

	TARIF € HT	TARIF € TTC (TVA 10%)
Ticket unité pour les lignes régulières	1.82€	2€
Ticket unité transport à la demande zonal	2.73€	3€
10 tickets pour les lignes régulières	13.64€	15€
10 tickets unité transport à la demande zonal	20.90€	23€
Abonnement mensuel glissant uniquement pour les lignes régulières	45.45€	50€
Enfants de moins de 6 ans	0€	0€
Amende en cas d'absence de titre ou titre non valide	45.45€	50€
Amende en cas d'infraction de 4^{ème} catégorie (insulte contrôleur, conducteur, menaces, agression...)	140.91€	155€
Renouvellement de la carte d'abonnement en cas de perte ou de vol	4.54€	5€
Navette touristique des Brasses hiver et été	0€	0€

↳ Approuve la mise en place de tarifications promotionnelles. Ces tarifications seront de deux ordres :

- réduction de 50% sur du coût de l'abonnement mensuel Proxim iTi dans le cadre d'évènements en lien avec la promotion des services publics de transport (semaine européenne de la mobilité, journée de la mobilité durable, semaine du développement durable, challenge mobilité AURA ...) n'excédant pas 2 mois par année,
- 2 tickets unité pour les lignes régulières Proxim iTi par foyer pour les nouveaux arrivants sur le territoire ;

Les modalités de mise en œuvre (critères d'ayant droit, services concernés et période) seront précisées par décision du Président.

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. TARIFICATION DE LA CONSIGNE A VELOS DE BONNEVILLE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve les tarifs d'accès au service de consigne à vélos situé à la gare de Bonneville, suivants :

Période	Tarifs	Services
Mensuel	4.54€ HT - 5€ TTC	Réservation d'une seule place de stationnement dans une consigne donnée pour un mois calendaire
6 mois	18.18€ HT - 20€ TTC	Réservation d'une seule place de stationnement dans une consigne donnée pour une durée de 6 mois calendaire
Annuel	31.31€ HT – 35€ TTC	Réservation d'une seule place de stationnement dans une consigne donnée pour une durée de 12 mois calendaire

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. FINANCEMENT DE LA NAVETTE TOURISTIQUE DES BRASSES 2019-2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve les prix unitaires de refacturation à la Communauté de communes des 4 Rivières de la navette des Brasses desservant les communes d'Onnion, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz suivants et multipliés par le nombre réel de jours de fonctionnement de la navette pour chaque période :

SERVICES	SUR UNE BASE UNITAIRE
CC4R : Prix journalier de fonctionnement de la navette touristique des Brasses du 29/12/018 au 6/01/2019	285€ HT/J
CC4R : Prix journalier de fonctionnement de la navette touristique des Brasses du 9/02/2019 au 10/03/2019	330€ HT/J
CC4R : Prix journalier de fonctionnement de la navette touristique des Brasses pour les mois de juillet et août 2019	160€ HT/J

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE GESTION POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2019-2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve les montants des participations des familles aux frais de gestion pour l'organisation des transports scolaires pour l'année 2019-2020, comme suit :

Lieu d'habitation		CC Faucigny Glières CC Arve et Salève CC 4 Rivières CC Pays Rochois	CAS PARTICULIERS				
			Bonneville	Reignin- Esery	Glières-Val-de- Borne	Glières-Val-de- Borne - ancienne commune d'Entremont	
Ets de destination		Tarifs appliqués pour les élèves du primaire et du secondaire	Elèves domiciliés sur le secteur du Bois Jolivet à destination du Collège de St Pierre en Faucigny (1)	Elèves domiciliés sur les hameaux de <u>Monaz</u> et <u>Deasy</u> à destination des écoles maternelle et primaire de <u>Deasy</u> (1)	Elèves des écoles de Reignin et <u>Viaz</u> en <u>Sallaz</u> (2)	Elèves de l'école de <u>Petit Bornand</u> (3)	Elèves des établissements de <u>Thônes</u> (Collèges et Lycée) (4)
Tarif Inscription	1 ^{er} enfant	90.91€ HT - 100€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT - 20€ TTC	40.90€ HT - 45€ TTC
	2 ^{ème} enfant	72.73€ HT - 80€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT - 20€ TTC	40.90€ HT - 45€ TTC
	3 ^{ème} enfant	45.45€ HT - 50€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT - 20€ TTC	40.90€ HT - 45€ TTC
Pénalités (5) (inscription tardive)		1 ^{er} enfant 54.54€ HT - 60€ TTC (par famille)	54.54€ HT - 60€ TTC (par famille)	54.54€ HT - 60€ TTC (par famille)	0€	0€	27.27€ HT - 30€ TTC
Autres tarifs		Elèves non ayant droit (6)	100€	Non concernés	Non concernés	Non concernés	90.91€ HT - 100€ TTC
		Duplicata	4.54€ HT - 5€ TTC	4.54€ HT - 5€ TTC	4.54€ HT - 5€ TTC	4.54€ HT - 5€ TTC	Non concernés

(1) Montant de l'inscription des élèves pris en charge par la Commune de Bonneville

(2) Montant de l'inscription des élèves pris en charge par la Commune de Reignin - Esery et Viaz en Sallaz

(3) Elèves inscrits par la Commune de Petit Bornand

(4) Solde avec le montant de l'inscription normal pris en charge par la CCFG

(5) La pénalité s'ajoute au prix de l'inscription en cas de d'inscription tardive. Une seule pénalité est appliquée pour 1 ou plusieurs enfants de la même famille inscrits aux transports scolaires.

(6) Les non ayants-droits sont définis comme les élèves ne satisfaisant pas à l'ensemble des critères nécessaires pour être éligible au transport scolaire (établissement d'affectation ne répondant pas à la carte scolaire, BTS, apprentis, militaires, Formation, CAP). Ils peuvent cependant bénéficier, sous certaines conditions, d'une dérogation, à savoir :

- l'existence d'une ligne de transport scolaire pour le trajet souhaité
- de place disponible dans le véhicule
- le transport de l'élève n'engendre pas de surcoût pour Proxim ITI

Le cas échéant, ils ne peuvent bénéficier des aides financières prévues au chapitre 2 du règlement des transports scolaires de Proxim ITI. Toutes les demandes de dérogation seront étudiées au cas par cas, et la décision relèvera uniquement de Proxim ITI.

Une prise en charge est possible pour les élèves domiciliés à moins de 3km de leur établissement d'enseignement, en fonction du secteur. Se renseigner auprès de Proxim ITI.

Les règles d'éligibilité sont rappelées au règlement des transports scolaires Proxim ITI.

Pour un remboursement du montant de la participation, la carte doit être retournée à Proxim ITI au plus tard le 1er novembre de l'année scolaire en cours

A compter du 1er mai de l'année scolaire en cours, les participations des familles ne sont plus facturées

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. CONVENTION CCFG – SM4CC 2019-2023 DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES DOMICILIES SUR LE HAMEAU D'ENTREMONT (COMMUNE DE GLIERES-VAL-DE-BORNE)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

↳ Approuve la convention CCFG – SM4CC 2019-2023 de participation aux frais de gestion des transports scolaires des élèves domiciliés sur le hameau d'Entremont (commune de Glières-Val-de-Borne)

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17.	AVENANT AU MARCHÉ D'EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE ET DE LIGNES REGULIERES PROXIM ITI AVEC L'ENTREPRISE CARPOSTAL
------------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve l'avenant n°4 au marché relatif à l'exécution de services de transport à la demande et de lignes régulières Proxim iTi avec l'entreprise Carpostal et portant sur un montant annuel supplémentaire de 111 645.35€ HT ;
- ↳ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du SM4CC chapitre 11 ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18.	PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA DE TRANSPORT RESTREINT
------------	--

Monsieur le Président rappelle la volonté exprimée par les délégués syndicaux lors du Comité syndical du 8 février 2019 et à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, de mettre en place une nouvelle offre de transport régulière sur le périmètre du SM4CC et ce, le plus rapidement possible. Dans la foulée de cette décision, un travail important de définition de la nouvelle offre a été engagée par le Bureau en lien avec les EPCI membres et leur exécutif.

Monsieur le Président suspend donc la séance afin de présenter la synthèse du projet de développement des lignes en vue d'une mise en œuvre entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2019.

19.	QUESTIONS DIVERSES
------------	---------------------------

La séance est levée à 17h32

Le Président du SM4CC
Monsieur Gilbert ALLARD



proxim iti
35, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE